



Téléfax: (41-22)-917 9022  
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE  
Téléc: 41 29 62  
Téléphone: (41-22)- 917 9332 / 917 9210  
Internet: www.ohchr.org  
E-mail: pgillibert@ohchr.org

Address:  
Palais des Nations  
CH-1211 GENEVE 10

Reference: CAT/OP/SP/10/3

Le Secrétaire général des Nations Unies a l'honneur de se référer aux dispositions des articles 5 à 9 du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et souhaite confirmer que la troisième réunion des États parties au Protocole facultatif qui devra élire vingt membres au Sous-Comité de la prévention se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, le jeudi 28 octobre 2010, à 10h00, au Palais des Nations, salle de conférence XIX.

Le Gouvernement de Son Excellence est invité à se faire représenter à cette réunion et à envoyer dès que possible et au plus tard le 22 octobre 2010, les pouvoirs de son représentant, émanant soit du chef de l'Etat ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères, ainsi que le(s) nom(s) des autres membres de sa délégation. Les pouvoirs devront être adressés à l'attention de Monsieur Patrice Gillibert, Secrétaire du Sous-Comité pour la prévention de la torture, Haut Commissariat aux droits de l'homme, Office des Nations Unies à Genève, Genève 10, Suisse.

Les documents suivants, établis aux fins de la réunion, seront disponibles sur le site internet du Haut Commissariat aux droits de l'homme (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/opcat/elections2010.htm>):

- (a) L'ordre du jour provisoire (CAT/OP/SP/6)
- (b) Une note du Secrétaire général sur les procédures d'élection (CAT/OP/SP/7)
- (c) La note du Secrétaire général contenant la liste des candidats et leurs notices biographiques (CAT/OP/SP/8 et addenda)
- (d) Le règlement intérieur provisoire de la réunion des États parties au Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT/OP/SP/3)
- (e) La résolution de l'Assemblée générale sur la Promotion d'une répartition géographique équitable dans la composition des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (A/RES/64/173)
- (f) Le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la répartition géographique équitable dans la composition des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (A/62/212)

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the Secretary General.

16 septembre 2010